Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2025.06.20 16:02:03 +02'00'

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q15-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MARDI 10 JUIN – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DRH/10-06-2025/Q15

Date de convocation : 4 Juin 2025

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. POULAIN Bernard, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, M. DECALION Ismaël, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie : procuration à M. POULAIN Bernard
Mme BERANGER Agnès : procuration à Mme TRIOUX-COURBET Sandrine
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. BONIFACE Didier
M. BALEDENT Matthieu : procuration à Mme MATON Audrey
Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme RICHOMME Liliane

Membre absent :

Est désigné secrétaire de séance : Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie

---

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'EMPLOI D'UN PROFESSEUR DE SOLFÈGE ET DE COR POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE – APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-5° ;

Monsieur Dominique CHMIELEWSKI, Conseiller Municipal, expose qu'afin d'assurer l'enseignement dans les classes de solfège et de cor de l'école de musique municipale, il convient de créer un emploi permanent de Professeur de solfège et de cor dans le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, à temps non complet à hauteur de 9H30 hebdomadaires.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q15-DE

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an, à compter du 1er septembre 2025 compte tenu des motifs de recours à un agent contractuel par application aux dispositions de l'article L.332-8-5°.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les missions liées au poste seront les suivantes :
- Enseignement de la pratique artistique correspondant aux compétences
- Maintenance régulière du niveau des compétences musicales et pédagogiques
- Garantie la régularité des cours dispensés aux élèves
- Participation aux temps pédagogiques hors temps de cours (concertations pédagogiques, auditions d'élèves, jurys internes, projets de l'école de musique, ...)
- Participation dans le cadre du projet d'école de musique, à la vie culturelle locale
- Participation aux travaux d'harmonisation des contenus pédagogiques et artistiques d'enseignement

L'agent devra justifier au minimum d'un brevet d'analyse musicale ou diplôme équivalent. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice majoré du premier échelon du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Monsieur CHMIELEWSKI demande au Conseil :

- d'émettre un avis favorable à la création de ce poste
- d'émettre un avis favorable au recrutement aux conditions précitées
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Ophélie VERNET-DEMARQUE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
20 JUIN 2025

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL100625_Q15**
Objet :	**Personnel communal ? Création d?emploi d?un professeur de solfège et de cor pour l?école de musique municipale ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-215901398-20250610-DEL100625_Q15-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q15-DE-1-1_0.xml	text/xml	952 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL100625_Q15.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20250610-DEL100625_Q15-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	834 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juin 2025 à 15h14min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juin 2025 à 15h14min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juin 2025 à 15h14min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 juin 2025 à 15h14min59s	Reçu par le MI le 2025-06-20